



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n°: G.S. 1045-334  
Date: 2015-04-23

# Spécification

## Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes

Le présent document compte 20 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French  
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



## Modifications

Date	N° de par.	Modifications
2007-11-14		Spécification nouvelle
2009-07-24	Page 4, par. 4.1.4  Tableau des mensurations	Remplacement du fil des boutonnères et des brides d'arrêt par le même fil que le fil de couture. Remplacement du tour de poitrine et du tour au bas (ourlet) par le demi-tour de poitrine et le demi-tour au bas (ourlet). Ajout du demi-tour de manche (ourlet).
2012-10-05	Paragr. 4.3.15 Annexe B	Spécifier la date en forme numérique. Modifier les tolérances pour le demi-tour de poitrine, le demi-tour du bas (ourlet), longueur du côté et longueur de l'empècement.
2013-06-19	Paragr. 2.6 Paragr. 4.1.1  Paragr. 4.1.3 et 4.1.4  Paragr. 4.1.5  Tableau I  Annexe C	Mise à jour pour de la spécification de ONGC. Certificat de conformité ou rapport d'essai ajouté. Exigences relatives au fil mises à jour conformément aux recommandations de l'industrie, et exigence relative au certificat de conformité ajoutée. Certificat de validation remplacé par certificat de conformité. Méthode d'essai pour le blanchissage mise à jour pour tenir compte du blanchissage à domicile. Définition du certificat de conformité ajoutée.
2015-04-23	Paragr. 1.1  Paragr. 1.4 Paragr. 3.3 supprimé Paragr. 4.1.1 Paragr. 4.1.5  Paragr. 4.3.15  Paragr. 5 supprimé  Tableau I  Annexe C	Article avec numéro MMR ajouté au paragraphe. Paragraphe ajouter. Paragraphe supprimé. Le paragraphe a été modifié. Mise à jour pour les exigences pour le ruban autoagrippant à crochet et à boucle. Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage modifiée. Paragraphe sur la livraison et le marquage supprimés et paragraphes suivants renumérotés. Tableau I modifié pour les exigences pour le tissu de base. Annexe C retiré.

## ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification, si tel est le cas la spécification, doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada  
Programme Uniformes et équipement  
(440, chemin Coventry)  
1200, prom. Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

L'échantillon sera expédiée « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou la GRC doit être remboursée du coût d'un article de remplacement acceptable.

## **SPÉCIFICATION**

### **Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes**

#### **1. Définition**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
- i. 6047 - Shirt, Special Duty, Blue, Short Sleeve/ Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information publiée à ce sujet peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes.
- 1.4 Cette spécification a été traduite du document original anglais

#### **2. Spécifications applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/CGSB 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 ISO 4915:1991, Textiles - Types de points
- 2.4 ISO 4916:1991, Textiles - Types de coutures
- 2.5 CAN/ONGC 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.6 CAN/ONGC 86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles

### 3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou le tissu visé par la présente spécification doit être exempt d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à son aspect ou à sa tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – La chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes doit être de couleur bleu marine et être confectionnée dans un tissu de polyester et de coton. La chemise doit comporter une fermeture à boutons dissimulée sur le devant, des poches de devant à soufflet avec rabat fermé par un ruban autoagrippant à boucles et à crochets et des boutons militaires à lanière. La chemise doit être conforme aux patrons, aux dessins et au tableau des mensurations faisant partie de la présente spécification.

### 4. Exigences détaillées

#### 4.1 **Matériaux**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être composé à 65 % de polyester et à 35 % de coton, être enduit d'un apprêt anti-tache et être conforme aux exigences du tableau I. Le tissu de base doit être de couleur bleu marine conforme à l'échantillon de couleur fourni par la Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 4.1.2 **Boutons** – Les boutons de type militaire fixés par une lanière doivent être en nylon, de couleur noire, et mesurer 19 mm de diamètre.
- 4.1.3 **Fil** – Le fil doit avoir une âme en polyester, être guipé de polyester, tex 40, être de couleur assortie au tissu de base et être conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93.
- 4.1.4 **Fil des boutonnières et des brides d'arrêt** – Le fil doit avoir une âme en polyester, être guipé de polyester, tex 40, être de couleur assortie au tissu de base et être conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93.
- 4.1.5 **Ruban auto-agrippant à boucles et à crochets** - Le ruban doit être en nylon, de couleur noir, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po<sup>2</sup> minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par

pouce de largeur) minimum lorsqu'elles sont soumises aux essais conformément à la norme ASTM 5169 (Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners) et à la norme ASTM 5170 (Standard test method for peel strength ["T" method] of hook and loop touch fasteners).

4.2 **Tailles et dimensions** – La chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes conforme à la présente spécification doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC ainsi que dans les dimensions indiquées dans le tableau des mensurations et sur les dessins faisant partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences du patron décrit à l'annexe A faisant partie de la présente spécification.

#### 4.3 **Confection**

4.3.1 **Coupe** – Tous les composants de la chemise doivent être coupés dans la même pièce de tissu et sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron pour assurer l'uniformité des teintes.

4.3.2 **Piqûres** – Les piqûres doivent être réalisées à l'aide du fil exigé et comporter au moins trois (3) et au plus quatre (4) points par centimètre. Toutes les piqûres doivent être exécutées au point noué de type 301 ou au point de chaînette noué de type 401. Le début et la fin de toutes les piqûres doivent être solidement arrêtés par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être solidement fixés par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les coutures d'emmanchure doivent être cousues, surfilées et surpiquées à 6 mm. Les brides d'arrêt doivent mesurer 13 mm de longueur et avoir au moins 18 points de recouvrement. Il faut réduire au minimum les fronces et les grignages inesthétiques.

#### 4.3.3 **Devants**

4.3.3.1 **Devant gauche** – Le devant gauche doit être confectionné de manière à former une fermeture à boutons dissimulée. Il doit comporter un rabat à boutonnière fabriqué dans le tissu exigé en 4.1.1. Les boutonnières doivent être verticales et être placées sur le rabat aux endroits indiqués sur le patron. Les chemises de taille courte doivent comporter cinq (5) boutonnières, les chemises de taille régulière, six (6) boutonnières, et les chemises de taille longue, sept (7) boutonnières, comme il est indiqué sur le patron. Les boutonnières doivent être d'une taille permettant d'y insérer un bouton de 19 mm comme il est exigé en 4.1.2. Le devant gauche doit être replié pour former une parementure de 5 cm de largeur et

il doit être surpiqué à 6 mm. Le rabat de la patte de boutonnage doit être piqué à la parementure intérieure pour former une séparation entre chaque boutonnière conformément à l'échantillon visuel. Le devant gauche doit être conforme en tous points aux patrons et aux dessins.

- 4.3.3.2 **Devant droit** – Le devant droit doit être uni et comporter une parementure pliée de 5 cm de largeur une fois finie. La parementure doit être repliée et pressée à plat. Le bord non fini doit être replié et surpiqué à 2 mm conformément au dessin et à l'échantillon visuel. Les boutons militaires à lanière exigés en 4.1.2 doivent être placés de manière à correspondre avec les boutonnières. Il faut poser, pour la bande patronymique, un morceau de ruban autoagrippant à boucles de 8.5 cm x 2.5 cm au-dessus du rabat de la poche droite conformément au patron.
- 4.3.4 **Poches poitrines** – La chemise doit comporter deux (2) poches poitrines confectionnées dans le tissu exigé en 4.1.1. Les poches doivent être des poches appliquées à soufflet en une pièce et être dimensionnées et placées conformément aux patrons. Elles doivent être posées de manière que le soufflet soit orienté vers le dos de la chemise conformément aux dessins et à l'échantillon visuel. Chaque poche doit comporter une poche pour deux stylos mesurant 6 cm de largeur sur 15 cm de profondeur, confectionnée dans une seule épaisseur de tissu de base et dotée d'un ourlet au haut. La poche à stylos doit être piquée à 2 mm sur le corps de la chemise. Les deux poches doivent comporter trois morceaux de ruban autoagrippant à crochets posés conformément au dessin 4. Il faut exécuter une bride d'arrêt sur trois coins de la poche comme il est illustré au dessin 4.
- 4.3.5 **Rabats de poches** – Les rabats doivent être confectionnés au moyen de deux morceaux du tissu de base exigé en 4.1.1. Les côtés, les coins et le bas doivent être cousus et surpiqués sur les bords à 6 mm. Chaque rabat doit être piqué à un devant de la chemise en une opération continue, et une bride d'arrêt doit être exécutée à chaque extrémité. Trois morceaux de ruban autoagrippant à boucles doivent être cousus sur l'envers du rabat, dimensionnés et placés conformément au patron et aux dessins. Le rabat des poches poitrines doit être confectionné et placé conformément aux patrons, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.6 **Lanières (boutons militaires)** – Toutes les lanières doivent être confectionnées dans le tissu de base exigé en 4.1.1, être insérées dans un bouton de style militaire comme il est exigé en 4.1.2, et être fixées par une bride d'arrêt. Les lanières finies doivent mesurer 4 cm de longueur et être posées sur le devant droit conformément au patron et aux dessins. Les lanières et les boutons doivent tous être conformes aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.7 **Dos** – Le dos doit comporter au haut un empiècement double épaisseur surpiqué à 2 mm. Le dos doit comporter deux plis placés conformément au patron et pris dans la couture de l’empiècement. Le dos doit être conforme en tous points au patron et aux dessins.
- 4.3.8 **Pattes d’épaule** – Les pattes d’épaule doivent être confectionnées dans le tissu de base exigé en 4.1.1 et être dimensionnées et placées conformément aux patrons et au dessin 3. Elles doivent être cousues, repliées et piquées, ou pliées et piquées à 6 mm, et être placées sur les crans de repère du patron. Les pattes d’épaule finies doivent être prises dans la couture d’emmanchure, parallèlement à la couture d’épaule. Elles doivent être fixées à l’extrémité en pointe au moyen d’un ruban autoagrippant à boucles et à crochets comme il est exigé en 4.1.5. Le ruban autoagrippant à crochets doit être cousu sur l’envers de la patte et le ruban autoagrippant à boucles, sur la couture d’épaule. Les deux rubans doivent être dimensionnés et placés conformément aux patrons et aux dessins. Il faut prendre soin de vérifier que les pattes reposent à plat lorsqu’elles sont fixées.
- 4.3.9 **Manches** – Les deux manches en une pièce doivent être confectionnées dans le tissu exigé en 4.1.1. Le bas de la manche doit être ourlé. Pour ce faire, plier et replier le bord non fini et le piquer. L’ourlet de la manche finie doit mesurer 2 cm de largeur. La manche doit être placée et confectionnée conformément aux patrons, aux dessins et à l’échantillon visuel.
- 4.3.10 **Montage des manches, couture de dessous de bras et couture latérale** – Les manches doivent être cousues et surjetées. L’emmanchure doit être surpiquée au corps de la chemise à 6 mm conformément au dessin 3.
- 4.3.11 **Insigne d’épaule** – L’insigne d’épaule est confectionné dans le ruban autoagrippant à boucles exigé en 4.1.5. Le ruban autoagrippant à boucles doit être dimensionné, centré sur la tête de manche au-dessous de la couture d’épaule et fixé solidement sur le pourtour par une rangée de piqûres conformément au patron.
- 4.3.12 **Col** – Le col doit être confectionné dans deux épaisseurs du tissu de base exigé en 4.1.1. Le col doit être cousu et les coins, taillés, repliés et surpiqués à 6 mm. Le col doit être confectionné, dimensionné et placé conformément aux patrons.
- 4.3.13 **Ourlet au bas de la chemise** – Les bords inférieurs du devant et du dos de la chemise doivent être ourlés. Pour ce faire, plier et replier le bord non fini et le



piquer.

- 4.3.14 **Étiquette d'identification** – Chaque chemise doit être pourvue d'une étiquette durable vierge de 7.5 cm x 2 cm où l'utilisateur écrira son nom. L'étiquette doit être apposée sous les étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage.
- 4.3.15 **Étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque chemise doit porter une étiquette en tissu apposée à l'arrière de l'encolure ou sur la couture latérale. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits, en français et en anglais, sur l'étiquette avec une police de caractères de 8 points minimum et de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à au moins 50 lavages sans présenter aucune dégradation.
1. Nom de l'article en anglais et en français, comme il est indiqué au paragr. 1.1, le cas échéant.
  2. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 6047 000).
  3. Taille de l'article, en précisant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels anglais et français (p. ex. Small/Petit, X-Large/T Grand).
  4. Date de fabrication, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
  5. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
  6. Renseignements indiqués ci-dessous.
  7. Renseignements indiqués ci-dessous.
  8. Renseignements indiqués ci-dessous.
  9. Renseignements indiqués ci-dessous

1	
2	RCMP-GRC #
3	Size
4	
5	
6	Machine wash cool / Lavage à l'eau froide
7	<b>Do Not</b> use fabric softener or chlorine bleach / <b>Ne pas</b> utiliser d'agent adoucissant ou d'agent de blanchiment
8	Tumble dry –low ( <b>Do not</b> use dryer sheets) / Séchage par culbutage – à basse température ( <b>Ne pas</b> utiliser d'assouplissant en feuilles)
9	Steam Iron - Medium temperature / Repassage à vapeur - à température moyenne
	Do Not dry clean / Ne pas nettoyer à sec

**Nota :** L'identification du fabricant ne doit figurer nulle part sur le vêtement, sauf sur l'étiquette comme il est indiqué.

## 5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 **Responsabilité pour l'inspection** - À moins d'indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de satisfaire aux exigences en matière d'assurance de la programme uniformes et équipement de la GRC et de garantir que les matériaux et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en effectuant les essais prescrits dans la présente spécification ou en démontrant à la satisfaction de la Programme Uniformes et équipement de la GRC que le procédé de fabrication est conforme à la présente spécification. L'entrepreneur peut utiliser tout établissement commercial spécialisé dans les essais que la Programme Uniformes et équipement de la GRC juge acceptables.
- 5.2 La Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit de procéder à toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer de la conformité du matériel et des services aux exigences prescrites. Aux fins de cette inspection, une partie de chaque livraison, soit au maximum deux pour cent, ou deux articles livrés sur un groupe de moins de cent, peuvent être soumis à des essais destructifs. Si les résultats de ces essais sont inférieurs ou non conformes aux exigences de la présente spécification, tous les articles détruits lors des essais doivent être remplacés, aux frais de l'entrepreneur, par d'autres articles conformes aux critères établis de qualité et de conception. L'ensemble de la livraison peut être également refusé s'il s'avère que des articles précédemment refusés à cause de défauts non réparables sont de nouveau soumis aux fins d'inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera promptement avisé au cas où des articles ne sont pas acceptés, et les articles en cause lui seront retournés à ses frais et risques.

**TABLEAU I**

		EXIGENCE	MÉTHODES D'ESSAI ACCEPTABLES
1	Couleur	Conforme à l'échantillon de couleur fournie par la Programme Uniforme et équipement	
2	Armure	unie	
3	Masse	165 ± 8 g/m <sup>2</sup> (157 - 173)	CAN/ONGC-4.2 Méthode 5.1-M90
4	Largeur	160 cm (min.)	CAN/ONGC -4.2 Méthode 4.1-M87
5	Fils par 10 cm	Chaîne : 400 (min.) Trame : 210 (min.)	CAN/ONGC -4.2 Méthode 6-M89
6	Résistance à la rupture	Chaîne : 580 N (min.) Trame : 230 N (min.)	CAN/ONGC -4.2 Méthode 9.2-M90
7	Changement dimensionnel des textiles au lavage domestique	Chaîne : 2 % (max.) Trame : 2 % (max.)	CAN/ONGC -4.2 Méthode 58-2004, Processus de lavage II Processus de séchage E Processus de restauration 3
8	Solidité de la couleur au lavage	Échelle de gris 4 ou plus	CAN/ONGC -4.2 Méthode 19.1-M90
9	Solidité des teintures à la lumière	Au moins L4 sur l'échelle de l'AATCC	CAN/ONGC -4.2 Méthode 18.3-97
10	Solidité de la couleur à la sueur	Échelle de gris 4 ou plus	CAN/ONGC -4.2 Méthode 23-M90
11	Solidité de la couleur au frottement (dégorgement par frottement)	Sec – échelle de gris 3-4 ou plus Humide – échelle de gris 3 ou plus	CAN/ONGC -4.2 Méthode 22-2004
12	Caractère hydrofuge	<i>Au départ</i> – 100 <i>Après 3 lavages</i> – 90 <i>Après 20 lavages</i> – 70	AATCC 35
13	Boulochage	après 90 min – au moins 4 après 120 min – au moins 4	CAN/ONGC -4.2 Méthode 51.2-M87
14	Abrasion	après 5 000 cycles – au moins 3-4	ASTM D4966-89
15	Auto-défroissabilité	chaîne – 70 % trame – 70 %	CAN/ONGC -4.2 Méthode 45-M88
16	Matières non fibreuses	3.1% (max.)	CAN/ONGC -4.2 Méthode 15
17	Teneur en fibres	Polyester 65% ± 3% Coton 35% ± 3%	

**Un certificat de conformité est requis** lorsque le tissu «Bounty US » de Doubletex composé à 65 % de polyester et à 35 % de coton, est soumis comme satisfaisant aux exigences. Les tissus d'autres fabricants seront acceptables, à condition qu'ils respectent ou dépassent les exigences et que des données d'essai permettant d'en vérifier la conformité aux exigences du tableau I, à l'exception des exigences 1, 2 et 4, soient fournies.

## ANNEXE A

### Identificateur de modèle réglementaire

Patron n° : G.S.1045-334

Titre : Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes

Patrons de papier – Les patrons de papier sont disponibles auprès de la Programme Uniforme et équipement GRC, à Ottawa, en Ontario, sous le numéro G.S.1045-334. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’adjudication. L’ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du marché. Les références aux patrons sont indiquées en anglais seulement. Le français est fourni à titre informatif.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les repères de coupe et les gabarits de mise en place. Les repères de coupe marquent le périmètre de la pièce. Les entrepreneurs peuvent apporter les changements requis en fonction de leurs procédés de production. Toutefois, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

Pièces du patron – Ce modèle compte 13 composants.

**Légende :**

Coupe 1 simple = Coupe 1

Coupe 1 paire = Coupe 2

Coupe 2 paires = Coupe 4

<b>Composants du patron</b>	<b>Nomenclature</b>	<b>Quantité à couper</b>	<b>Tissu</b>
1 de 13	Dos	1 simple	Tissu de base (endroit vers le haut [EVH])
2 de 13	Devant – côté droit	1 simple	Tissu de base (EVH)
3 de 13	Devant – côté gauche	1 simple	Tissu de base (EVH)

<b>Composants du patron</b>	<b>Nomenclature</b>	<b>Quantité à couper</b>	<b>Tissu</b>
<b>4A</b> de 13	Rabat de la patte de boutonnage – devant gauche	1 simple	Tissu de base (EVH)
<b>4B</b> de 13	Rabat de la patte de boutonnage – devant gauche	1 simple	Tissu de base (EVH)
<b>4C</b> de 13	Rabat de la patte de boutonnage – devant gauche	1 simple	Tissu de base (EVH)
<b>5</b> de 13	Empiècement	1 paire	Tissu de base
<b>6</b> de 13	Manche	1 paire	Tissu de base
<b>7</b> de 13	Col	1 paire	Tissu de base
<b>8</b> de 13	Poche	1 paire	Tissu de base
<b>9</b> de 13	Rabat de poche A	1 paire	Tissu de base
<b>10</b> de 13	Rabat de poche B	1 paire	Tissu de base
<b>11</b> de 13	Patte d'épaule	2 paires	Tissu de base
<b>12</b> de 13	Poche à stylos	1 paire	Tissu de base
<b>13</b> de 13	Insigne d'épaule	1 paire	Ruban autoagrippant à boucles

## **Annexe B**

### **Définition et références pour les emplacements du tableau des mensurations**

Voir le tableau des mensurations et le dessin 1.

- A. **Demi-tour de poitrine** – Lorsque la chemise repose à plat, la poitrine constitue la largeur de la chemise boutonnée et elle est mesurée au point le plus bas des emmanchures.
- B. **Demi-tour du bas (ourlet)** – Lorsque la chemise repose à plat, l'ourlet constitue la largeur de la chemise boutonnée, mesurée en ligne droite depuis le point le plus bas de la couture latérale.
- C. **Longueur du dos** – La longueur du dos est mesurée depuis la base du col, au centre du dos, jusqu'au bas de la chemise.
- D. **Largeur du dos** – La largeur du dos constitue la largeur du dos de la chemise et elle est mesurée au bas de l'empiècement.
- E. **Longueur du côté** – La longueur du côté est mesurée depuis le point le plus bas de l'emmanchure jusqu'au bord inférieur de l'ourlet.
- F. **Tour de cou** – Le tour de cou constitue la longueur de l'encolure et il est mesuré à l'encolure.
- G. **Dessus de manche** – La longueur du dessus de manche est mesurée depuis l'emmanchure, à l'épaule, jusqu'à l'ourlet de la manche.
- H. **Demi-tour de manche (ourlet)** – Lorsque la chemise repose à plat, le demi-tour de manche constitue la largeur du bas de la manche.
- J. **Patte d'épaule** – La patte d'épaule est mesurée depuis son extrémité jusqu'à la couture d'épaule.
- K. **Longueur de l'empiècement** – La longueur de l'empiècement est mesurée depuis le centre de la couture du col, au dos, jusqu'au bas de l'empiècement.

**Tableau des mensurations** – Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATION	MESURES DU VÊTEMENT (cm)									
Longueur	Taille	Tour de poitrine (en pouces)	Demi-tour de poitrine	Demi-tour du bas (ourlet)	Longueur du dos	Largeur du dos	Longueur du côté	Tour de cou	Dessus de manche	Demi-tour de manche (ourlet)	Patte d'épaule	Longueur de l'empiècement
Courte	TTP	31 - 33	49	46.25	68	41	36	41.25	21.5	22.5	14	7.25
	TP	34 - 36	52.75	50	70	43.5	37	42	22	22.5	14.75	8.25
	P	37 - 39	56.5	53.75	72	46	38	43.25	22.5	22.75	15.5	9.25
	M	40 - 42	60.25	57.5	74	48.5	39	44.25	23.25	22.75	16.25	10.25
	G	43 - 45	64	61.25	76	51	40	45.50	23.25	23	17	11.25
	TG	46 - 48	67.75	65	78	53.5	41	46.50	24.25	23.25	17.75	12.25
	TTG	49 - 51	71.5	68.75	80	56	42	47.75	24.75	23.25	18.5	13.25
	3TG	52 - 54	75.25	72.5	82	58.5	43	48.75	25.25	23.5	19.25	14.25
	4TG	55 - 57	79	76.25	84	61	44	50.00	26	23.5	20	15.25
5TG	58 - 60	82.75	80	86	63.5	45	51.25	26.5	23.75	20.75	16.25	
Régulière	TTP	31 - 33	49	46.25	73	41	41	41.25	23.5	22.5	14	7.25
	TP	34 - 36	52.75	50	75	43.5	42	42.25	24	22.5	14.75	8.25
	P	37 - 39	56.5	53.75	77	46	43	43.25	24.5	22.75	15.5	9.25
	M	40 - 42	60.25	57.5	79	48.5	44	44.25	25.25	22.75	16.25	10.25
	G	43 - 45	64	61.25	81	51	45	45.50	25.75	23	17	11.25
	TG	46 - 48	67.75	65	83	53.5	46	46.50	26.25	23.25	17.75	12.25
	TTG	49 - 51	71.5	68.75	85	56	47	47.75	26.75	23.25	18.5	13.25
	3TG	52 - 54	75.25	72.5	87	58.5	48	48.75	27.25	23.5	19.25	14.25
	4TG	55 - 57	79	76.25	89	61	49	50.00	28	23.5	20	15.25
5TG	58 - 60	82.75	80	91	63.5	50	51.25	28.5	23.75	20.75	16.25	
Tolérance ±			1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1 cm	0.5 cm	0.5 cm
Prise de mensurations			A	B	C	D	E	F	G	H	J	K

**Tableau des mensurations** – Chemise de fonction spéciale bleue à manches courtes

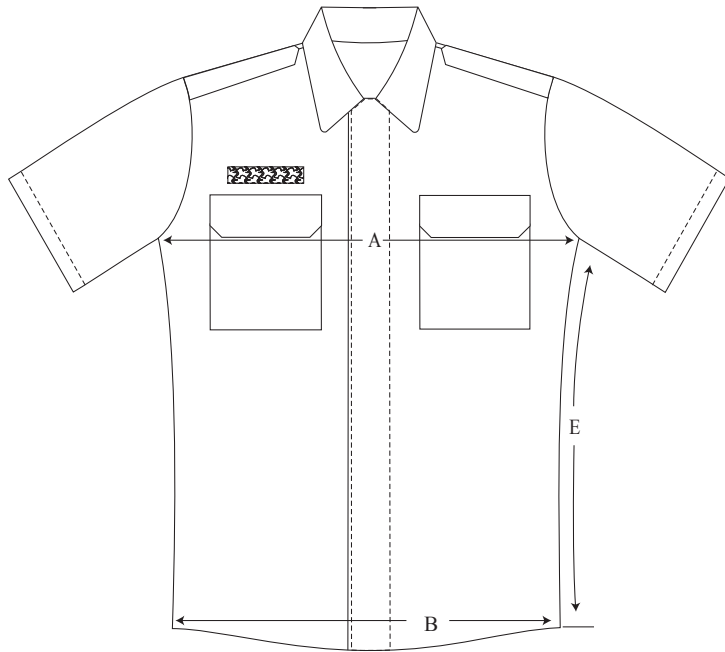
DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATION	MESURES DU VÊTEMENT (cm)									
Longueur	Taille	Tour de poitrine (en pouces)	Demi-tour de poitrine	Demi-tour du bas (ourlet)	Longueur du dos	Largeur du dos	Longueur du côté	Tour de cou	Dessus de manche	Demi-tour de manche (ourlet)	Patte d'épaule	Longueur de l'empiècement
Longue	TTP	31 - 33	49	46.25	78	41	46	41.5	25.5	22.5	14	7.25
	TP	34 - 36	52.75	50	80	43.5	47	42.5	26	22.5	14.75	8.25
	P	37 - 39	56.5	53.75	82	46	48	43.5	26.5	22.75	15.5	9.25
	M	40 - 42	60.25	57.5	84	48.5	49	44.5	27.25	22.75	16.25	10.25
	G	43 - 45	64	61.25	86	51	50	45.5	27.75	23	17	11.25
	TG	46 - 48	67.75	65	88	53.5	51	46.75	28.25	23.25	17.75	12.25
	TTG	49 - 51	71.5	68.75	90	56	52	48	28.75	23.25	18.5	13.25
	3TG	52 - 54	75.25	72.5	92	58.5	53	49.25	29.25	23.5	19.25	14.25
	4TG	55 - 57	79	76.25	94	61	54	50.5	30	23.5	20	15.25
5TG	58 - 60	82.75	80	96	63.5	55	51.5	30.5	23.75	20.75	16.25	
Tolérance ±			1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1 cm	0.5 cm	0.5 cm
Prise de mensurations			A	B	C	D	E	F	G	H	J	K

**Nota :** Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

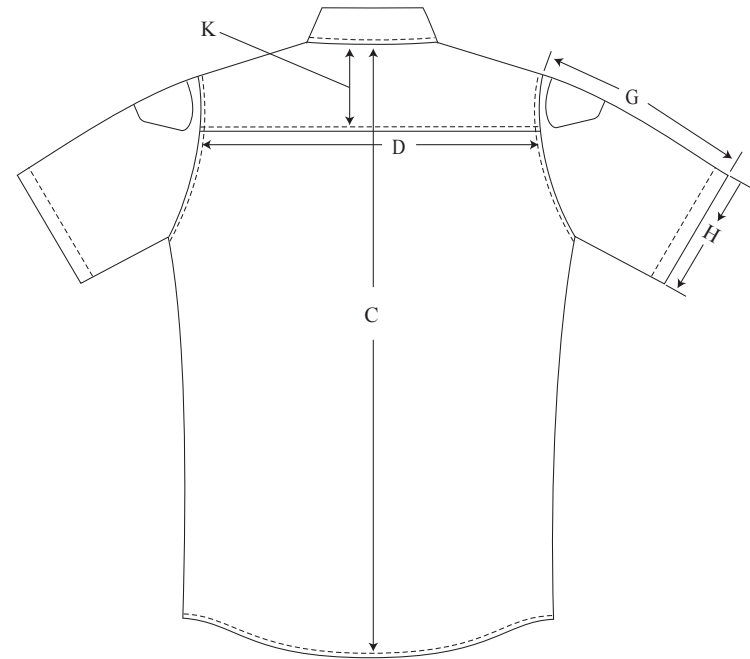


Emplacement de la prise des mesures

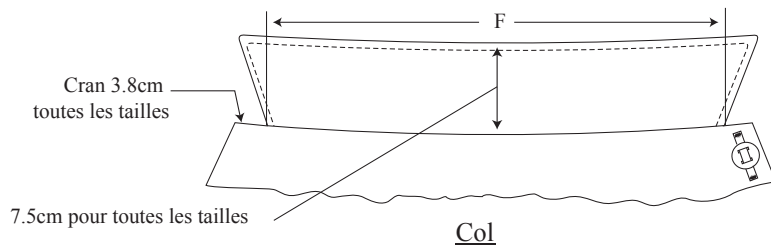
Dessin 1



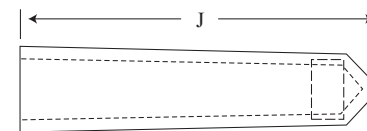
Vue du devant



Vue du dos



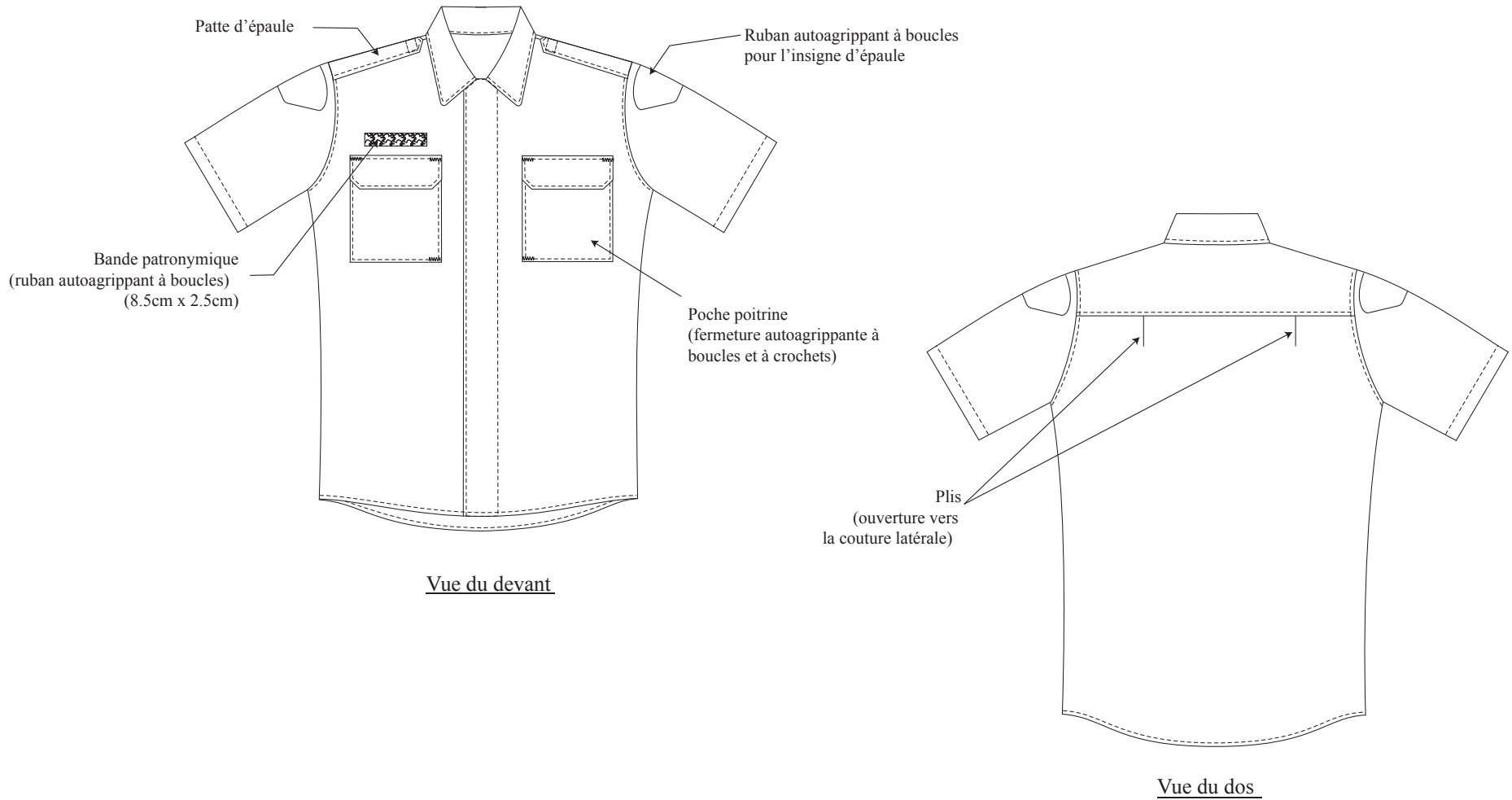
Col



Patte d'épaule

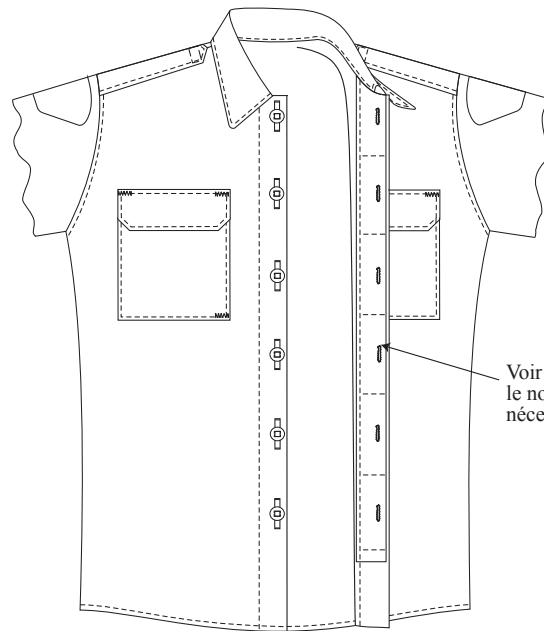
NON À L'ÉCHELLE

Dessin 2



Toutes les mesures sont en centimètres  
NON À L'ÉCHELLE  
Sauf indication contraire, une tolérance de  $\pm 0.5$  cm est acceptée.

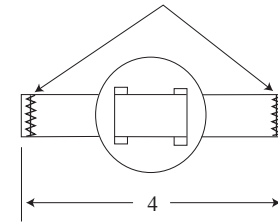
Dessin 3



Détail de la patte de boutonnage du devant

Voir le par. 4.3.3.1 pour le nombre de boutonnières nécessaire

Brides d'arrêts



Bouton militaire à lanière et lanière

Contour du ruban autoagrippant à crochets (3.5cm x 2.5cm)

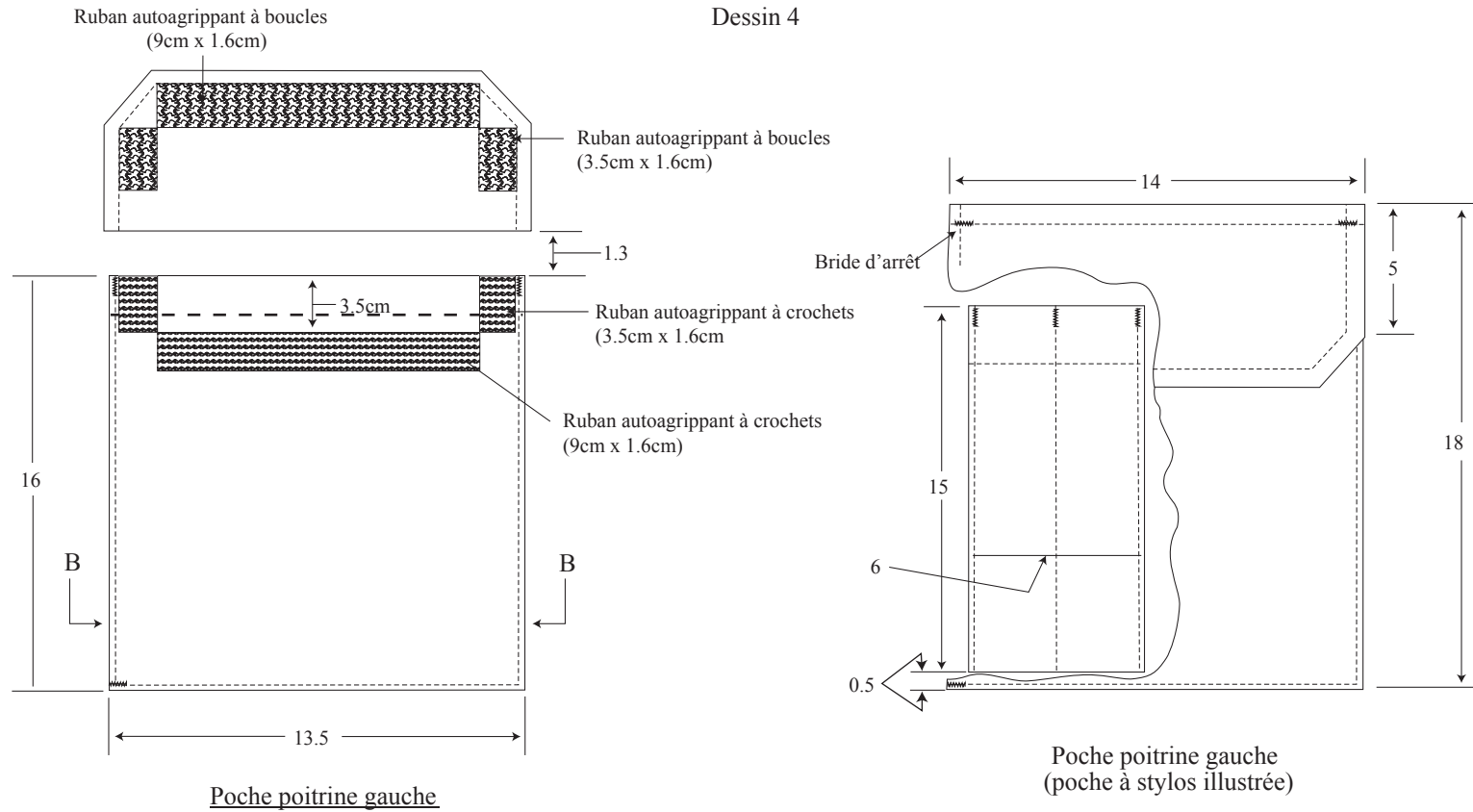


Patte d'épaule

Toutes les mesures sont en centimètres  
NON À L'ÉCHELLE  
Sauf indication contraire, une tolérance de  $\pm 0.5$  cm est acceptée.

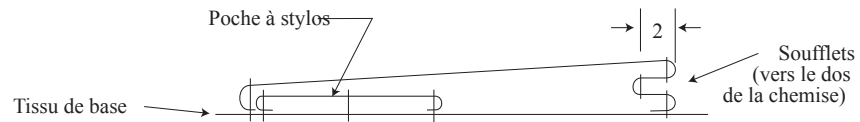
Détail de la poche poitrine

Dessin 4



Poche poitrine gauche

Poche poitrine gauche (poche à stylos illustrée)



Coupe B-B  
Poche poitrine gauche at poche à stylos

Toutes les mesures sont en centimètres  
NON À L'ÉCHELLE  
Sauf indication contraire, une tolérance de  $\pm 0.5$  cm est acceptée.